

1702.

*Parallele  
des plaintes  
du Roi Guil-  
laume con-  
tre le Roi T.  
C. avec cel-  
les qu'on  
pouvoit fai-  
re contre  
lui-même..*

apparaans dans la mort de Charles II. Roi d'Espagne, & dans celle du Roi d'Angleterre Jacques II. Pour cet effet il fit un fantôme aux Anglois, de ce qu'un Prince François avoit été appellé à la Couronne d'Espagne, par le droit du sang, par la disposition Testamentaire du dernier Roi, & par le consentement de tous les peuples soumis à la Monarchie Espagnole : d'un autre côté il prit pour un outrage sanglant fait à sa personne & à la Nation Britannique, & voulut faire un crime au Roi T. C. de ce qu'il avoit reconnu en la personne du Prince de Galles, fils unique du Roi Jacques II. le simple titre de *Roi d'Angleterre*. En verité voilà deux foibles sujets pour en prendre occasion de troubler le repos de l'Europe, faire périr plusieurs milliers d'hommes, désoler tant de Provinces, sacager tant de Villes, & ruïner les propres Habitans des Isles Britanniques.

*Le Roi Guil-  
laume est  
plus cōdam-  
nable d'a-  
voir usurpé  
le Trône  
d'Angleter-  
re, que Phi-  
lippe V. d'a-  
voir monté  
sur celui  
d'Espagne.*

De bonne foi, au jugement des plus zelez & des meilleurs Anglicans qu'on puisse trouver ; dépoüillez de passion & de prévention, n'y avoit-il pas plus lieu de soulever toute l'Europe contre le *Prince d'Orange*, & contre la Republique d'Hollande, lors qu'on vit ce Prince avec une Armée Hollandoise, aller débarquer en Angleterre pour détrôner le Roi son beau Pere, que de voir Philippe V. aller recueillir un heritage qui lui étoit dévolu par un double droit ? si quelqu'un, pour justifier le procedé du *Prince d'Orange*, s'avisoit de dire, (comme on l'allegua du tems de la revolution,) que ce *Prince avoit été ap-  
pellé*